

Mis à jour
en avril 2017

 i.e-cours

Transition bibliographique : application des premiers éléments de la norme RDA-FR Décembre 2015

Description

RDA-FR en continu !
La mobilisation d'un réseau de professionnels
Les consignes Sudoc

Public

 *sudoc*
Personnels chargés du signalement dans le
Sudoc

Intervenants

Formateur : Raphaëlle Poveda
Experts : Philippe Le Pape et Olivier Rousseaux

ALERTE

Ce contenu a été **mis à jour en avril 2017** suite aux nouveaux éléments RDA-FR

Depuis avril 2017, en catalogage,
pour la zone de l'adresse utiliser l'étiquette 219

Les exemples de ce cours (avant avril 2017) sur la zone de l'adresse mentionnent l'étiquette 210

PLAN

- RDA-FR en continu !
- La mobilisation d'un réseau de professionnels...
- Les consignes Sudoc

RDA-FR EN CONTINU !

- Les normes de catalogage françaises ont entamé leur transition vers **un code intégré**, dont l'ossature est constituée par le modèle FRBR.
- Ce nouveau code, nommé **RDA-FR**, se veut comme son nom l'indique proche de RDA, dont il peut diverger sur quelques points, mais dont il reprend généralement les règles dans toute la mesure du possible.
- **RDA-FR est publié progressivement.** Les nouvelles règles remplacent les règles correspondantes dans les normes AFNOR jusque là en vigueur.

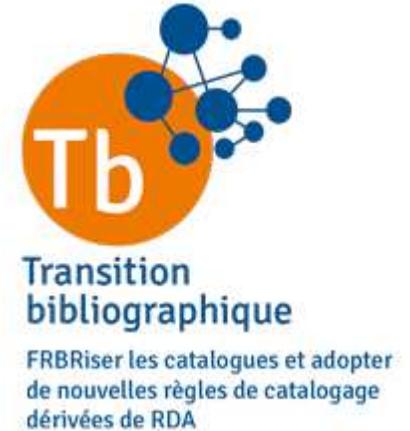
- Un premier ensemble d'éléments a été mis à disposition en juin 2015 : site > transition bibliographique > code RDA-FR > Règles publiées http://transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/01/RDA-FR_Section1.pdf
- Ces premières évolutions normatives portent essentiellement sur **la mention de publication (zone de l'adresse)**, ainsi que sur **les éléments Type de contenu et Type de médiation** déjà appliqués dans le Sudoc.

The screenshot shows the homepage of the Transition Bibliographique website. At the top, there is a navigation bar with links: "Qui sommes-nous ?", "Nous contacter", "Vocabulaire de RDA", and "Liens utiles". A search bar is located on the right. The main banner features the title "Transition bibliographique des catalogues vers le web de données" in large blue text, with a background of a network diagram and various terms like "PERSONNE", "CEUVRE", "EXPRESSION", and "MANIFESTATION". Below the banner is a horizontal menu with categories: "ACTUALITÉS", "CONTEXTE ET ENJEUX", "CODE RDA-FR", "SE FORMER", and "SYSTÈMES ET DONNÉES". The main content area contains three news items: 1. "Application des règles RDA-FR dans le Sudoc" with a date of 9 décembre 2015 and a small image of a Rubik's cube. 2. "Lancement de la nouvelle gouvernance de RDA" with a date of 16 novembre 2015 and a small image of a Rubik's cube. 3. "RDA dans les pays germanophones : c'est parti !" with a date of 28 octobre 2015 and a small image of a map of Germany. On the right side, there is a logo for "Tb Transition bibliographique" with the tagline "FRBRiser les catalogues et adopter de nouvelles règles de catalogage dérivées de RDA".

- **Cette première étape** n'est que le début d'un processus qui va s'étendre sur plusieurs années, et qui va modifier profondément l'ensemble de nos règles de catalogage.
- L'objectif est à la fois de les mettre à jour (*par exemple pour le traitement des ressources électroniques*) et surtout de les aligner sur le modèle FRBR.

**LA MOBILISATION D'UN RÉSEAU DE
PROFESSIONNELS...**

Ces changements touchent l'ensemble des professionnels, autant du secteur de l'Enseignement Supérieur que de celui de la Lecture publique.



De ce fait, la mobilisation est générale :

- Coopération ABES-BnF pour l'alignement des consignes dans les réseaux de catalogage
- Création d'un site [Transition bibliographique](#) d'information et de mobilisation de la profession
- Interventions d'un groupe de formateurs RDA-FR (qui officient à la demande des CRFCB ou des établissements)

L'ABES accompagne la mise en application des nouveaux éléments pour les professionnels (catalogueurs) de son réseau (Sudoc)

- En fixant les dates officielles d'application (impact sur les outils et les données)
- En mettant à jour la documentation (Guide Méthodologique – Formation)
- En informant les correspondants du réseau Sudoc
- En précisant les consignes spécifiques Sudoc

LES CONSIGNES SUDOC

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE > [RDA-FR : ÉLÉMENTS APPLICABLES AU 01/01/2016](#)

ÉLÉMENT 1 :

SOURCE D'INFORMATION PRIVILÉGIÉE

Source d'information privilégiée

☐ Variable selon le type de ressource mais des critères généraux communs s'appliquent. On retient de préférence :

- la source qui donne l'information la plus complète et la plus fiable ;
- une source interne à la ressource ;
- une source pérenne.

☐ Pour une source externe :

- on fait figurer l'information **entre []**
- on précise la source en note

Exemple de sources externes : catalogue de la bibliothèque nationale du pays de publication, grands catalogues collectifs, déclaration de Dépôt Légal, catalogues d'éditeur, ...

ÉLÉMENT 2 :

MENTION DE PUBLICATION

LIEU DE PUBLICATION



Dans le Sudoc

- plus d'un lieu pour 1 même éditeur
 - ☑ Transcrire obligatoirement le 1er lieu (+ 1 éventuel lieu français si le premier est à l'étranger)
 - ☑ Les autres lieux sont facultatifs
 - ☑ Indiquer les omissions éventuelles avec « [etc.] »

210 ##\$aMilan [etc.]

Sur la source d'information, on a : «Milan, Berlin, Barcelone »

210 ##\$aLondon\$aParis [etc.]

Sur la source d'information, on a : «London, New York, Roma, Berlin, Paris»

LIEU DE PUBLICATION



Dans le Sudoc

- Transcrire le nom de lieu sous la forme dans laquelle il figure sur la source d'information
 - Conserver les abréviations telles qu'elles figurent sur la source d'information** mais ne pas abrégé de sa propre initiative
 - Ne plus utiliser les abréviations [S.I.]**
[Lieu de publication inconnu] ou [Lieu de publication non disponible] selon le cas
 - 210 ##\$a[Lieu de publication inconnu] => lieu non identifié
 - 210 ##\$a[Lieu de publication non disponible] => conversion rétrospective (ne pas utiliser en catalogage ressource en main)

NOM de l'éditeur



Dans le Sudoc

- Plus d'un éditeur
 - Transcrire tous les noms (idem choix BnF)

210 ##\$aParis\$cLe Centurion \$cDesclée De Brouwer\$cEditions du Cerf

sur la source d'information, on a : « Paris, Le Centurion, Desclée De Brouwer, Editions du Cerf »

210 ##\$aLouvain\$cNauwelaerts\$aRoma\$cDesclée\$aParis\$cBéatrice-Nauwelaerts

sur la source d'information, on a : « Louvain, Nauwelaerts, Roma, Desclée, Paris, Beatrice-Nauwelaerts »

NOM de l'éditeur



Dans le Sudoc

- Transcrire le nom de l'éditeur sous la forme dans laquelle il figure sur la source d'information

210 ##\$aParis\$cEditions du Seuil

210 ##\$aArles\$cÉditions Philippe Picquier

- Conserver les abréviations telles qu'elles figurent sur la source d'information** mais ne pas abrégé de sa propre initiative
- Ne plus utiliser les abréviations [s.n.]**
[éditeur inconnu] ou [nom de l'éditeur non disponible] selon le cas

210 ##...\$c[éditeur inconnu] => éditeur non identifié

210 ##...\$c[nom de l'éditeur non disponible] => conversion rétrospective (ne pas utiliser en catalogage ressource en main)

DATE de publication



Dans le Sudoc

- **Ordre des dates**
 1. Date de publication
 2. Date de dépôt légal (saisir « DL » avant la date)
 3. Date de diffusion
 4. Date de copyright
 5. Date de fabrication (= achevé d'imprimer)

DATE de publication



Dans le Sudoc

- Date de publication non identifiée / non fournie / approximative
 - ☑ **Ne plus utiliser les abréviations [s.d.]**
 - ☑ **TOUJOURS mettre une date même très approximative**
(pas de changement de pratique)

210 ##...\$d[2015?]

210 ##...\$d[197.?]

210 ##...\$d[18..?]



LES CHANGEMENTS EN RÉSUMÉ

- ☑ **Abandon des abréviations**, sauf si elles sont présentes sur la source d'information : on n'abrège pas de sa propre initiative
- ☑ **Abandon des locutions latines** « S.l. », « s.n. », « s.d. », « ca »...
- ☑ **[] pour les sources externes et éléments non identifiés, non fournis** ou s'il s'agit d'une **information déduite** au moyen du contenu même de la ressource (préface, etc.).
- ☑ **L'ordre de priorité pour le choix de la date change :**
 - La date de publication
 - La date de dépôt légal
 - La date de diffusion
 - La date de copyright
 - La date de fabrication (= d'impression, ...)



A partir de janvier 2016

Ces règles sont à appliquer :

- ☑ **Pour toute création** de notice (ex-nihilo ou par dérivation)

- ☑ **Pour toute modification apportée** à une notice avant de se localiser
 - ✓ ressource décrite en mains s'il est question d'intervenir sur un nom d'éditeur abrégé

Type de médiation et de contenu

Par rapport à la mise en œuvre Sudoc depuis fin 2014 (zones 181 / 182) : les points de tension

- Médiation : « Multisupport »
 - **RDA-FR** : « ressources composées de différents supports, auxquelles s'appliquent au moins trois types de médiation »

Dans le Sudoc, on privilégie actuellement la mention exhaustive des types de médiation

- Contenu : « Multimédia »
 - **RDA-FR** : « Contenu exprimé sous une forme intégrant des données numériques de toute nature (son, textes et images fixes ou animées) et conçue pour une consultation interactive. Comprend notamment les jeux vidéo (en 2-D et en 3-D). »

Dans le Sudoc, ce type de contenu n'est actuellement pas retenu

DES QUESTIONS ?